

CONSEIL SYNDICAL SPÉCIAL ÉLARGI AVIS DE CONVOCATION

Date : mercredi 30 janvier 2019
Heure : 12 h à 15 h
Lieu : Salon Orange du Centre Pierre-Péladeau
300, de Maisonneuve Est

Proposition d'ordre du jour (fermé)

1. **Nomination à la présidence et au secrétariat de l'assemblée**
2. **Appel des membres de l'équipe syndicale**
3. **Adoption de l'ordre du jour et du minutage**
4. **Mot d'accueil du Comité exécutif**
5. **Discussion sur la laïcité de l'État**
6. **Levée de l'assemblée**

-
- Frais de garderie remboursés selon la politique en vigueur au SCCUQ
 - Un lunch sera servi dès midi

-- NOTE AUX DÉLÉGUÉES, DÉLÉGUÉS AU CONSEIL SYNDICAL --

OBJET : Clause 3.14 de la convention collective SCCUQ-UQAM

" Un demi-point/cours de priorité est accordé aux personnes chargées de cours qui agissent à titre de déléguées syndicales. Ce demi-point/cours de priorité ne peut avoir pour effet de générer de point/session de priorité. "

Vous trouverez donc ci-dessous la politique d'application de pointage pour les déléguées, délégués au Conseil syndical telle qu'adoptée lors du Conseil syndical du 6 décembre 1990.

- I- **Les conditions d'obtention du demi-point sont les suivantes :**
- .1 **Être élue, élu par son assemblée d'unité dûment convoquée. (Cette élection doit être confirmée par un procès-verbal.)**
 - .2 **Assister régulièrement aux réunions du Conseil syndical.**
 - .3 **Ne pas avoir plus de deux absences non motivées, par session, aux réunions du Conseil syndical.**
- II- **Le demi-point sera comptabilisé à la fin de chacune des sessions après vérification des procès-verbaux des réunions du Conseil syndical.**

NOTE : Il est donc important de signer les feuilles de présence lors des conseils syndicaux ou d'aviser le secrétariat du SCCUQ de votre absence motivée en téléphonant au 514 987-3000 poste 3720.